

## **Procès verbal Conseil Municipal du 2 décembre 2024**

Le lundi 02 décembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 novembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Nelly GINESTET, le Maire

**Présents** : Jude CAVAILLE, Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Caroline PERIE, Rose-Marie BONNET, Jean-Claude CUBAYNES, Didier BENNE, Sylvain VERMANDE, Dominique POMPOUGNAC

**Excusée Pouvoir** : Nicole VERDIE pouvoir à Nelly GINESTET

**Excusés Absents** : Jean-Luc JOUGLAS, Alain IDEZ

**Absent** : Thierry NOUGARET

**Secrétaire de la séance** : Dominique POMPOUGNAC

### **Ordre du jour** :

- 1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 4 novembre 2024.
- 2- Etat des restes à réaliser 2024.
- 3- Délibérations :
  - Motion de soutien des élus locaux contre l'asphyxie financière des collectivités.
  - Temps périscolaire : réévaluation de la facturation aux familles au-delà des heures règlementaires de garderie.
- 4- Questions et informations diverses.
  - Préparation des voeux du Maire.

1- Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2024 a été approuvé à l'unanimité.

### **2- Etat des restes à réaliser 2024.**

#### **Etat des restes à réaliser – dépenses d'investissement**

Article budgétaire	Nature et objet de la dépense	Créditeur	Justification	Dépense inscrite au budget
2131-253	Club House du Foot			30 000 €

Arrêté le présent état à la somme de : 30 000 Euros

#### **Etat des restes à réaliser – Recettes d'investissement**

Article budgétaire	Nature et objet de la recette	Débiteur	Justification	Recette inscrite au budget

Arrêté le présent état à la somme de : 0 Euros

### **3- Délibération du Conseil :**

#### **Motion de soutien contre l'asphyxie financière des collectivités (N° DE 037 2024)**

A l'occasion du Conseil Municipal du 2 décembre 2024, les élus locaux apportent leur soutien à la démarche conjointe de l'Association des Maires et Elus du Lot et de l'Association des Maires Ruraux du Lot à travers la motion suivante :

#### **Nous refusons d'être les variables d'ajustement du Gouvernement**

Considérant les récentes mesures annoncées par le Gouvernement visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement ;

Considérant que ces mesures incluent une baisse du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA) et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement ;

Considérant que les propos du Premier Ministre prônant l'écoute et le dialogue avec les collectivités sont en contradiction avec ces décisions unilatérales d'une brutalité sans précédent ;

Considérant que ces nouvelles mesures, plus sévères que les contrats de Cahors et les réductions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pénalisent l'ensemble des collectivités au mépris des principes d'équité.

Considérant que le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL, soit une charge de 1.3 milliard d'euros par an dès 2025 pour aboutir à 5 milliards en 2027

Considérant que l'impact cumulé de ces ponctions, accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique menacent l'investissement local, les services publics comme la santé ou l'éducation ainsi que la transition écologique ;

Considérant que les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments, alourdissent le fardeau financier des collectivités ;

Considérant que les collectivités locales jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental et que ces mesures mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens ;

Nous déclarons :

1. Notre ferme opposition à ces mesures financières, qui témoignent d'un véritable mépris à l'égard des collectivités locales et des intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien ;
2. Notre refus des ponctions supplémentaires sur les recettes de nos collectivités ;
3. Notre dénonciation des contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation, et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences dramatiques pour l'ensemble du tissu territorial français ;
4. Notre alerte sur les impacts dévastateurs pour les départements, qui seront asphyxiés, aggravant ainsi les difficultés des communes, et mettant en péril les politiques publiques essentielles ;
5. Notre exigence d'une révision immédiate de ces décisions, respectueuses des réalités locales ;
6. Notre appel à la mobilisation de tous les élus pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'Etat et non des cibles de coupes budgétaires.

Enfin, nous réaffirmons que les collectivités territoriales sont les garantes d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population. Affaiblir le pouvoir d'action des communes et des intercommunalités, étouffer les départements c'est risquer la récession dont nous serons malgré-nous les acteurs principaux.

Pour ces raisons, conjointement à l'Association des Maires et Elus du Lot et l'Association des Maires Ruraux du Lot, les élus de la commune de Flaujac-Poujols expriment leur opposition ferme et catégorique à ces mesures et demandent l'ouverture d'un dialogue constructif.

**Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.**

## **Temps périscolaire : réévaluation de la facturation aux familles au-delà des heures réglementaires de garderie.**

Cette délibération est reportée à un prochain Conseil Municipal.

### **4- Questions et informations diverses.**

✚ Réunion avec le Sénateur Monsieur Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE  
Une rencontre est prévue à Mondoumerc avec M. Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE, Sénateur du Lot. Jean-Marc CAVAILLÉ, 1<sup>er</sup> adjoint représentera la commune lors de cette rencontre.

✚ Demande de participation financière pour le collège privé de Lalbenque

Le collège demande une participation financière pour financer un séjour de vacances à 5 élèves habitant Flaujac-Poujols. Le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande.

✚ Don à la Commune de deux tableaux

M.Thierry NOUGARET fait don de 2 tableaux pour le secrétariat de Mairie. Le Conseil Municipal le remercie.

✚ Proposition de devis pour un éclairage LEDS à la salle des fêtes et à l'école

Nous avons reçu des devis pour l'éclairage de la salle des fêtes, 3 propositions :

- Pavé leds
- Chemin lumineux
- Gamelles

Des renseignements techniques complémentaires seront demandés à l'entreprise.

Pour l'école maternelle de Flaujac-Poujols, le devis est d'un montant HT de 21159 €. Des informations complémentaires seront demandées.

Deux autres devis sont à valider :

- un pour l'éclairage LEDS du terrain de pétanque d'un montant HT de 3057 €. Le devis est validé pour un investissement 2025.
- Le deuxième devis concerne un coffret forain électrique d'un montant HT de 7096 €. Le conseil municipal ne donne pas suite à ce devis.

✚ Vœux du maire du 18/01/2025 à 17h30

Seront invités à participer pour présenter leurs activités les artisans, les travailleurs indépendants de Flaujac-Poujols. Ils seront conviés à une réunion prévue le 16/12/2024 à 18h30 à la Mairie.

✚ Présentation du projet Notre école faisons-la ensemble

Les enseignantes du RPI demandent à l'ensemble des acteurs de l'école (parents, agents, élus...) de répondre à 4 situations : Continuer/Arrêter/Améliorer/Débuter

La séance est levée à 21h15.

Le Maire,  
Nelly GINESTET

Le secrétaire de séance,  
Dominique POMPOUGNAC